

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023**

**Délibération n° 2023/03/10**

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présents (20)**

M. FOURNIER  
M. RISSER  
Mme WAGNER  
M. NOBILE  
Mme MACAIGNE  
M. MARRELLA  
M. DUMON  
Mme KRAOUCHE

Mme OUTOMURO  
Mme KEUVREUX  
M. COLOMBEY  
M. CHARO  
M. RUPPERT  
M. BARBARAS  
Mme DA ROCHA  
M. IAFRATE

M. PELTIER  
M. DOLBEAU  
Mme INTERRANTE  
M. VILLA

**Étaient absents avec procuration (9)**

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA  
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE  
Mme BENCI procuration à M. RISSER  
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX

M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE  
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU  
Mme GATTO procuration à M. VILLA  
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER  
M. BEN ARIF procuration à Mme INTERRANTE

**Était absente excusée (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**10. Règlement du Périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Rombas délègue à l'association AGO'RYTHMES la gestion du dispositif d'accueil périscolaire.

L'objectif de cet accueil est de répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants scolarisés, le matin avant la classe, le midi avec un service cantine et le soir après l'école et ceci dans un souci de service social.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le règlement intérieur périscolaire et le changement tarifaire

Augmentation de 0.50€ pour le midi et mise en place de tarifs pour les personnes extérieures à la commune comme suit :

TARIFS EXTERIEURS	Quotient 1 Inférieur à 300 €	Quotient 2 De 301 € à 700 €	Quotient 3 701 à 1 000 €	Quotient 4 Supérieur à 1000
MATIN	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
MIDI	5.50€	6.50 €	7.50 €	8.50 €
GOUTER de 16h15 à 17h00	2.50€	2.50 €	3.00 €	4.00 €
GOUTER+ACTIVITE De 16h15 à 18h00 Départ échelonné de 17h45 à 18h00	3.00 €	3.00 €	4.00 €	5.00 €

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire

  
Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,

  
Jonathan DOLBEAU